

225C0049
FR0013333432-FS0009

6 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

THERMADOR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2025, la société Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV¹ (Rüngsdorfer Str. 2°, 53173 Bonn, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 décembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société THERMADOR GROUPE, et ne plus détenir aucune action de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'un transfert des actions dans le contexte d'un remboursement en nature.

¹ Contrôlée par M. Waldemar Lokotsch et M. Ewald Stephan.

² Sur la base d'un capital composé de 9 200 849 actions représentant autant de droits de vote théoriques, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.